

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

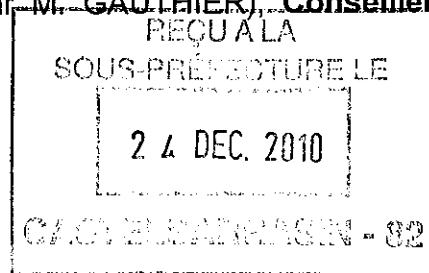
Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par ~~M. GAUTHIER~~), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.



08 – 23 Décembre 2010

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE LA MEGERE ET
A MOISSAC CULTURE VIBRATIONS (MCV)**

Rapporteur : M. BOUSQUET

Considérant la translation – mutation de deux licences IV de la Commune auprès du Comité des Fêtes de La Mégère et de Moissac Culture Vibrations (MCV) ;

Considérant la nécessité, pour les deux associations, de participer à un stage de permis d'exploitation ;

Considérant que les deux associations ont fait l'avance des frais de stages.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le remboursement de 837.20 € chacun, sommes engagées par le Comité des Fêtes de La Mégère et MCV.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, 30 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES),

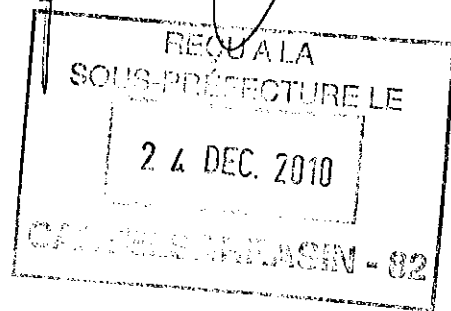
APPROUVE le remboursement de 837.20 €uros, à verser au Comité des Fêtes de La Mégère sous forme de subvention exceptionnelle.

APPROUVE le remboursement de 837.20 €uros, à verser à MCV sous forme de subvention exceptionnelle.

Pour copie conforme
Moissac le 24 décembre 2010
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :